

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التربية الوطنية

الديوان الوطني للامتحانات والمسابقات

امتحان بكالوريا التعليم الثانوي دورة 2025

الشعبة: آداب وفلسفة

المدة: 02 سا و 30 د

اختبار في مادة: اللغة الفرنسية

على المترشح أن يختار أحد الموضوعين الآتيين:
الموضوع الأول

173 000 Algériens musulmans participent comme soldats à la guerre qui commence en 1914 entre la France et l'Allemagne. La réquisition de travailleurs connaît un développement sans précédent, avec le départ de 119 000 Algériens musulmans en métropole. Envoyés dans les principales régions industrielles françaises comme mineurs, ouvriers spécialisés, notamment dans l'armement, les usines à gaz, la voirie. Ils seront chargés d'effectuer les travaux spécifiques à l'arrière du **front** (terrassment, creusement des tranchées...).

Tirailleurs et spahis¹ se retrouvent à combattre sur **le front** du nord de la France. (...) Les Algériens, qui n'ont pour la plupart jamais quitté leur pays, sont confrontés au feu industriel, avec l'utilisation massive de l'artillerie dans les combats. La participation des Algériens (...) tout au long de la guerre dans le nord de la France se trouve tragiquement illustrée par l'étendue des nécropoles² musulmanes. Avec les tirailleurs sénégalais, marocains et tunisiens, les Algériens paieront le prix du sang, avec 25 711 tués ou disparus, 72 035 blessés dont 8779 mutilés. (...)

En Algérie, l'organisation du recrutement indigène avait suscité de nombreuses réactions d'hostilité. Le système de la conscription³ établi depuis 1912 avait déjà créé des troubles dans l'ouest de l'Algérie en mai 1912 (Nedroma). Chaque année, 5 500 soldats indigènes avaient été fournis à l'armée française. Après le déclenchement des hostilités, l'état-major sollicita rapidement de nouveaux contingents indigènes. Après le succès des premières campagnes d'engagement, le doute et la méfiance s'installent dans plusieurs régions d'Algérie. Les informations sur les mutineries d'Algériens et les horreurs des champs de bataille ne parviennent pas facilement en Algérie. En plus de la censure, les autorités françaises firent tout pour isoler les soldats indigènes en France. Quand ils ne se trouvent pas sur le front, ils sont cantonnés dans des dépôts, casernes et autres sites de transit, qui ont surtout pour objectif de les séparer de la population.

(...) De nombreux indigènes algériens ne comprennent pas pourquoi ils doivent se sacrifier pour la France, alors qu'ils n'ont pas la nationalité française, aucun droit civique, et vivent toujours soumis au code de l'indigénat, qui les empêche de voyager, de porter des armes.

Karim CHAIBI, *Atlas Historique de l'Algérie*,
Éd. Nouveau Monde 2022, pp. 213-214.

1. *Tirailleurs et spahis* : soldats formés d'autochtones et encadrés par l'armée française.

2. *Nécropoles* : vastes cimetières.

3. *Conscription* : inscription militaire et enrôlement forcé.



اختبار في مادة: اللغة الفرنسية / الشعبة: آداب وفلسفة / بكالوريا 2025

QUESTIONS

I. **Compréhension de l'écrit : (13 points)**

1. Le sujet principal traité dans le texte est :

- la participation volontaire des Algériens à la Première Guerre Mondiale.
- la participation forcée des Algériens à la Première Guerre Mondiale.
- la participation inconsciente des Algériens à la Première Guerre Mondiale.

Recopiez la bonne réponse.

2. Relevez du texte deux (02) tâches que les travailleurs algériens accomplissaient avant d'aller combattre sur le front.

3. En vous référant au 3^{ème} paragraphe, citez les deux (02) stratégies utilisées par l'armée française pour éviter les soulèvements en Algérie contre la conscription.

4. « Les Algériens paieront le prix du sang... ». Cette expression signifie :

- qu'ils vendront leur sang.
- qu'ils verseront leur sang.
- qu'ils achèteront leur sang.

Recopiez la bonne réponse.

5. Soit les faits suivants :

participation des Algériens à la première guerre mondiale / établissement du système de la conscription / troubles dans l'ouest de l'Algérie.

Faites correspondre chacun des faits ci-dessus à son indicateur de temps.

- Depuis 1912 :
- Mai 1912 :
- 1914 :

6. Répondez par « Vrai » ou « Faux ».

- a. Les Algériens n'étaient pas volontaires à leur recrutement par l'armée française.
- b. Les soldats indigènes avaient la même liberté que les militaires français.
- c. En France, les soldats indigènes étaient en contact permanent avec leurs familles.
- d. Les Algériens inexpérimentés étaient confrontés à l'utilisation des armes sophistiquées.

7. Précisez à qui ou à quoi renvoie chacun des mots suivants : « leur », « ils » et « les » dans les passages ci-dessous :

- « ...n'ont pour la plupart jamais quitté leur pays, ... » (2^{ème} paragraphe)
- « Quand ils ne se trouvent pas sur le front, ... » (3^{ème} paragraphe)
- « ...les empêche de voyager... » (4^{ème} paragraphe)

8. « 173 000 Algériens musulmans participent comme soldats à la guerre qui commence en 1914 entre la France et l'Allemagne. » Dites, en deux à trois lignes, comment cette participation avait permis le renforcement de la conscience nationale et avait contribué à préparer la guerre de libération.

II. **Production écrite : (07 points)**

Traitez l'un des deux sujets suivants :

Sujet 1 : A l'occasion du 8 mai, La Journée Nationale de la Mémoire, votre commune organise une exposition à la mémoire des Algériens morts pour la France durant la Première Guerre Mondiale.

Rédigez le compte rendu objectif de ce texte (environ 120 mots) que vous exposerez devant les invités lors de cette cérémonie.

Sujet 2 : A l'occasion de La Journée Mondiale des Droits de l'Homme, la maison de culture de votre commune organise une conférence sur les tortures exercées par les Français contre les Algériens durant la colonisation. Pour participer à cette rencontre, rédigez un texte (environ 150 mots) dans lequel vous dénoncez ce recours systématique à la torture durant la guerre.

الموضوع الثاني

L'école à l'heure de l'intelligence artificielle

Il y a 600 ans, l'imprimerie a révolutionné la diffusion des savoirs. La radio, la télévision, les ordinateurs, Internet et les réseaux sociaux ont ouvert de nouveaux horizons pédagogiques, mais aussi nourri des inquiétudes.

L'apparition de nouvelles technologies numériques est une chance. Ces innovations peuvent aider les élèves les plus marginalisés, celles et ceux qui sont en situation de handicap (...). Elles peuvent contribuer à personnaliser l'apprentissage et à créer des systèmes éducatifs plus flexibles. Et elles peuvent servir à surmonter des obstacles géographiques et temporels afin de créer un enseignement immersif¹.

Malgré tout, les dangers sont réels. Le fossé numérique s'accroît à chaque innovation. À l'échelle mondiale, pas moins de 31 % des élèves n'ont pas eu accès à des cours en ligne pendant la pandémie de Covid-19. La désinformation et les discours haineux se propagent et les ressources en ligne négligent 95 % des langues actuellement parlées. Les IA génératives, capables d'imiter la faculté humaine de créer du texte, des images, des vidéos et de la musique, nous forcent même à redéfinir la spécificité de l'intelligence humaine.

Nous devons examiner dès aujourd'hui l'impact de ces innovations, mais aussi nous projeter dans vingt ou trente ans. Comment préparer la jeunesse à une société où humains et machines coexistent, sans pour autant saper l'intellect humain à mesure que nous déléguons certaines fonctions cognitives ? Nous ne pouvons pas nous permettre de livrer une génération à cette expérimentation.

Il est possible – et indispensable – de concevoir les innovations numériques de manière à protéger l'autonomie humaine. C'est pour cette raison que l'UNESCO appelle à la prudence jusqu'à ce que des cadres réglementaires, une formation du corps enseignant et des programmes scolaires adaptés permettent de protéger nos élèves et nos systèmes éducatifs. (...)

La technologie ne doit en aucun cas remplacer des enseignants qualifiés, car ils accompagnent le développement de leurs élèves, en tant qu'individus et citoyens. Pour faire advenir l'égalité des chances numérique, nous devons encadrer l'utilisation de la technologie à l'école.

Stefania GIANNINI, Sous-Directrice générale de l'UNESCO pour l'éducation,
Le Courrier de l'Unesco, octobre-décembre 2023.

1. *Enseignement immersif* : modèle éducatif qui favorise l'interaction.

QUESTIONS

I. Compréhension de l'écrit : (13 points)

1. Le sujet principal traité dans le texte est :

- les nouvelles technologies et leur impact sur l'enseignement
- les réseaux sociaux et leur impact sur les élèves.
- la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies.

Recopiez la bonne réponse.

2. Dans ce passage « Le fossé numérique s'accroît... », l'auteur veut dire que :

- l'inégalité numérique augmente.
- l'inégalité numérique diminue.
- l'inégalité numérique s'arrête.

Recopiez la bonne réponse.

اختبار في مادة: اللغة الفرنسية / الشعبة: آداب وفلسفة / بكالوريا 2025

3. Relevez du texte les deux (02) solutions proposées par l'auteur pour éviter les dangers des nouvelles technologies à l'école.
4. Soit les propositions suivantes :
assistance des élèves marginalisés / propagation de discours haineux
personnalisation des apprentissages / développement de systèmes éducatifs flexibles
accentuation du fossé numérique / création d'un enseignement immersif.
 Classez-les dans la rubrique qui convient.
 - Avantages des nouvelles technologies :
 - Inconvénients des nouvelles technologies :
5. Répondez par « Vrai » ou « Faux ».
 a. Les nouvelles technologies réglementées peuvent contribuer au développement du système éducatif.
 b. Les innovations numériques sont sans risques pour la jeunesse.
 c. Les nouvelles technologies peuvent être un moyen de diffusion de fausses informations et de propos haineux.
 d. Pour assurer l'égalité des chances numérique, l'utilisation de la technologie à l'école ne doit pas être contrôlée.
6. Précisez à qui ou à quoi renvoie chacun des pronoms suivants : « elles », « nous » et « ils » dans les passages ci-dessous :
 - « Elles peuvent contribuer à personnaliser... » (2^{ème} paragraphe)
 - « ...nous forcent même à redéfinir.. » (3^{ème} paragraphe)
 - « ...car ils accompagnent le développement... » (6^{ème} paragraphe)
7. A travers ce texte, l'auteur veut :
 - informer les responsables des systèmes éducatifs de l'apparition de nouvelles technologies.
 - inciter les responsables des systèmes éducatifs à rester vigilants face à l'utilisation des nouvelles technologies.
 - dénoncer le refus des enseignants d'utiliser les nouvelles technologies dans leur travail.
 Recopiez la bonne réponse.
8. « La technologie ne doit en aucun cas remplacer des enseignants qualifiés... »
 Pensez-vous que les nouvelles technologies pourront, un jour, remplacer les enseignants ?
 Répondez en deux à trois lignes.

II. Production écrite : (07 points)

Traitez l'un des deux sujets suivants :

Sujet 1 : Un débat sur le rôle des nouvelles technologies dans le domaine scolaire est organisé par votre lycée. Vous êtes désigné pour y participer. Ce texte vous plaît. Rédigez son compte rendu objectif (environ 120 mots) que vous présenterez aux participants à cette occasion.

Sujet 2 : Face aux nombreux risques de l'utilisation exagérée des réseaux sociaux par les jeunes, le Ministère de l'Education Nationale lance un programme de sensibilisation en direction de la communauté éducative. Rédigez un appel (environ 150 mots) dans lequel vous sensibilisez vos camarades et les incitez à faire un usage modéré de ces médias numériques. Vous publierez votre texte dans le journal du lycée.